

TARIFICATION DE LA RESTAURATION AU QUOTIENT FAMILIAL

(document téléchargeable sur www.deux-sevres.fr)

ELEVE : NOM Prénoms
 Né(e) le Classe 2023/2024 Forfait 4 jours 5 jours

Collège fréquenté par l'élève à la rentrée 2023/2024 :

RESPONSABLE LEGAL 1 (responsable financier) <small>(Il s'agit de la personne qui recevra la facture de restauration)</small>	RESPONSABLE LEGAL 2	
NOM <input type="text"/> Prénom <input type="text"/> Adresse <input type="text"/> CP <input type="text"/> Commune <input type="text"/> ☎ dom. : <input type="text"/> ☎ portable : <input type="text"/> Email <input type="text"/>	NOM <input type="text"/> Prénom <input type="text"/> Adresse <input type="text"/> CP <input type="text"/> Commune <input type="text"/> ☎ dom. : <input type="text"/> ☎ portable : <input type="text"/> Email <input type="text"/>	
Situation de famille : Mariés <input type="checkbox"/> Pacsés <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> En concubinage <input type="checkbox"/> Séparés ou divorcés <input type="checkbox"/> préciser si résidence alternée : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> <hr/> Changement de situation intervenue depuis le 31/12/2018 (divorce, veuvage, maladie, perte d'emploi) OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Joindre les justificatifs	Cadre à compléter pour les familles d'accueil NOM <input type="text"/> Prénom <input type="text"/> Adresse <input type="text"/> CP <input type="text"/> Commune <input type="text"/> ☎ dom. : <input type="text"/> ☎ portable : <input type="text"/> Email <input type="text"/>	
A REMPLIR IMPERATIVEMENT SI AUTRES ENFANTS A CHARGE :		
NOM et Prénom	Date de naissance	Classe / Situation
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Cochez la case si **vous ne souhaitez pas fournir votre avis d'imposition. Dans ce cas le tarif le plus élevé sera appliqué (4,80 € par repas en 2023/2024).**

Je soussigné(e) , certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent document et avoir la garde légale et effective de l'enfant concerné.

Fait à , le Signature :

A retourner au collège

**DOCUMENT A TRANSMETTRE
AU COLLEGE**

**OU DIRECTEMENT
AU**

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES
Maison du Département – Direction de l'Education
Mail Lucie Aubrac
CS 58880
79028 NIORT CEDEX

ou par mail à : **quotientfamilial@deux-sevres.fr**

COMMENT CALCULER VOTRE TARIF

Dispositions générales (le règlement est consultable au collège et sur le site du Département www.deux-sevres.fr)

La tarification selon le quotient familial applicable sur l'année scolaire concerne tout élève inscrit à la demi-pension au titre de l'année scolaire.

Un outil de calcul est à votre disposition sur le site du Département
www.deux-sevres.fr

Pour l'année scolaire 2023/2024, le quotient familial déterminant le tarif se calcule selon la formule suivante :

Revenu fiscal de référence (ligne 25 de l'avis d'imposition)
Nombre de parts

Les revenus pris en compte concernent **l'avis d'imposition établi en 2022 sur les revenus de 2021** - cf. page 4 (**ou avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu**).

En l'absence de transmission de ces documents, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Voici la grille des tarifs pour l'année scolaire 2023/2024 :

QUOTIENT FAMILIAL	TRANCHE	TARIF JOURNALIER (*)
0 € à 2 708 €	1	1,65 €
2 709 € à 5 076 €	2	2,45 €
5 077 € à 6 710 €	3	2,80 €
6 711 € à 9 415 €	4	3,15 €
9 416 € à 12 312 €	5	3,45 €
12 313 € à 14 511 €	6	3,80 €
14 512 € à 18 981 €	7	4,30 €
à partir de 18 982 €	8	4,80 €

Les changements de situation intervenus au-delà du 31/12/2021 et liés à un événement de la vie (divorce, veuvage, perte d'emploi, maladie) feront l'objet d'un examen particulier sur la base d'une demande écrite de la famille accompagnée de justificatifs.

COMMENT COMPLETER CE FORMULAIRE

- Renseigner un formulaire par enfant.
- Joindre la copie intégrale de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus de l'année 2021 - cf. page 4 (ou avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu). Pour les couples vivant en concubinage les copies des deux avis d'imposition des parents sont nécessaires. Les familles d'accueil ou les établissements accueillant des élèves confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance ne doivent fournir qu'une attestation.

Pour les familles bénéficiaires du RSA, joindre à l'avis d'imposition 2022 sur les revenus de l'année 2021 (ou avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu), la notification RSA ou toute pièce permettant l'étude du dossier.
- En cas de résidence alternée de l'enfant concerné, fournir impérativement la copie des deux avis d'imposition des deux parents afin de déterminer le tarif de la restauration.

Le Département se réserve le droit de demander des pièces complémentaires selon la situation et de vérifier les informations communiquées.

La Loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Art. 441-7 et 313-1 du Code pénal).



Modèle d'avis d'impôt 2022 – Impôts sur les revenus de l'année 2021 : les mentions entourées ci-dessous doivent impérativement apparaître sur la photocopie.

IMPOT SUR LES REVENUS DE 2021
Avis d'impôt établi en 2022



DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

eco'pli 13 MARSEILLE PIC 03.09.12 C1096D



M ou Mme

79

0000 4099008468

AVIS D'IMPOT2021

Impôt sur les revenus de 2020

DETAIL DES REVENUS	Vous	Conjoint	Total
Total des salaires et assimilés 2.....	19 769	20 130	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 2 653	- 4 418	
Salaires, pensions, rentes nets.....	17 116	15 712	32 828
Revenu brut global.....			32 828
Revenu imposable.....			32 828
Impôt sur les revenus soumis au barème 14.....			822
Décote.....			- 28
REDUCTIONS D'IMPOT 15	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction
Forfait scolaire : Nombre d'enfants.....	1	1	
Montant de la réduction d'impôt.....			61
Total des réductions d'impôt 20.....			- 61
Impôt sur le revenu net avant corrections.....			733
Impôt total avant crédits d'impôt.....			733
PRIME POUR L'EMPLOI 23	Vous	Conjoint	
Revenus déclarés - activité salariée.....	19 769	20 289	
Activité salariée, temps plein	OUI	OUI	
Vous ne pouvez pas bénéficier de la prime car vous ne remplissez pas les conditions de revenus fixées dans la loi 23			
IMPOT NET			
Total de votre imposition nette à recouvrer.....			733
Taux d'imposition 24.....			2,23%
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES			
Revenu fiscal de référence 25.....			32 987

Vos références

Número fiscal : vous :	
conjoint :	
Número de télédéclarant : voir votre déclaration.	
Revenu fiscal de référence :	32 987
Número FIP :	
Référence de l'avis :	12 79
Número de contrat de prélèvement mensuel :	M1 79
Número de rôle :	016
Établi à la date du :	07/08/2012
Date de mise en recouvrement :	31/07/2012

Votre situation

Montant de votre impôt	733,00 €
Total de vos versements	469,00 €
Somme restant à prélever	264,00 €

MINISTRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DU
COMMERCE ÉTRANGER

Prochaines échéances 2012 :
Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 17/09/2012 :

Compte à débiter :

Suite en page suivante >>>



CAC
PARTIEN

RESIDENCE EXCLUSIVE

2

RESIDENCE PARTIELLE

3

FAMILIARITÉ MARITIME
OBLIGATOIRE

ENFANTS
MARIES

PERSONNES RELIÉES
INDIVISIBLES

IMPRÉVU
DE PAIEMENT
3,00